

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**  
**ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE n°070/2025 ANNULE ET REMPLACE n°064/2025**  
***Réglementant la circulation avenue Henri Duflocq,***

Le maire de la commune de Crégy-lès-Meaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2215-1,

Vu le code de la voirie routière

Vu le Code de la Route et les décrets subséquents,

Vu la publication du CERTU portant sur la signalisation temporaire – voirie urbaine,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie du Livre I, signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande d'occupation du domaine public formulée par monsieur Alexandre De Souza, société Haut de France Construction – 3 avenue Albert 1 60300 Senlis, pour des travaux de construction de 38 logements ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures de nature à assurer la commodité et la sûreté dans l'agglomération de Crégy-lès-Meaux, notamment avenue Henri Duflocq.

**ARRETE**

**Article 1** : Du 22/09/2025 et jusqu'à la fin des travaux de construction de 38 logements, la circulation sera modifiée avenue Henri Duflocq.

**Article 2** : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

**Article 3** : A la fin des travaux, un contrôle sera effectué conjointement avec le service technique de la commune. En cas de dégradation ultérieure résultant desdits travaux, la responsabilité de la société Haut de France Construction demeurera engagée, les travaux de réfection éventuels resteront à sa charge.

**Article 4** : Monsieur le maire de CREGY LES MEAUX et madame la cheffe de la police municipale de CREGY LES MEAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le directeur général des services
- Monsieur le directeur des services techniques
- Et notifiée à monsieur Alexandre De Souza de la société Haut de France Construction

Fait à Crégy-lès-Meaux le 28/07/2025  
M Luc AIREAULT  
2<sup>ème</sup> adjoint au Maire

